



Lionel CHAUVIN
Président
du Conseil départemental
du Puy-de-Dôme

Dans la vie de tous les jours, se déplacer librement est essentiel mais, plus encore, la mobilité est un outil qui favorise l'autonomie des personnes âgées, permet de lutter contre l'isolement et contribue à l'insertion sociale et professionnelle.

C'est pourquoi le Département a mis en place Mobiplus, dispositif simple et solidaire qui **accompagne** vos déplacements quotidiens, **protège** votre mobilité et **innove** pour la qualité de vie des Puydômois.

Vous avez 75 ans et plus, vous êtes bénéficiaire du RSA ou bien vous êtes accompagné par une mission locale ?

Le chéquier mobilité vous permet d'aller à moindre coût sur le lieu de votre choix. Il suffit de donner un ou plusieurs des 20 chèques de ce carnet au chauffeur du taxi ou à la société de location de deux-roues.

Chaque chèque a une valeur unique de **3 euros**.

Vous trouverez, détaillées dans cette plaquette, les conditions d'obtention et d'utilisation de Mobiplus, mis en place sur tout le territoire du Puy-de-Dôme - hors agglomération clermontoise, déjà desservie par la T2C.

MOBIPLUS est fait pour vous et vous aide à voyager.

Je réside en dehors de l'agglomération clermontoise (secteur desservi par le réseau T2C)

<p>Les conditions d'accès au dispositif</p> <p>MOBIPLUS</p>	<p>J'ai 75 ans et plus Je ne dispose pas d'un véhicule personnel et je ne peux pas être régulièrement transporté par un proche. Je ne réside pas en EHPAD.</p>	<p>Je suis bénéficiaire du RSA</p>	<p>J'ai moins de 26 ans et suis accompagné par une mission locale</p>
<p>À quoi sert le Chèque Mobilité</p>	<p>Je peux utiliser les chèques pour tous mes déplacements : me rendre au marché, chez le médecin, le coiffeur, rendre visite à des amis, faire mes courses...</p>	<p>Les chèques vont me permettre de faciliter mes déplacements pour réaliser mes démarches d'insertion sociale et professionnelle (rechercher un emploi, me rendre à un entretien d'embauche, à un stage, une formation...).</p>	
<p>Comment utiliser le Chèque Mobilité</p>	<p>Je peux utiliser les chèques pour payer : • le taxi, partenaire de l'opération.</p>	<p>Je peux utiliser les chèques pour payer : • le taxi ou la société de location de deux-roues, partenaire de l'opération, • Réparation, location de voiture au Garage Détours.</p>	
<p>Comment se procurer le Chèque Mobilité</p>	<p>Un imprimé de demande de chéquier est disponible : • en mairie, • dans les maisons des solidarités, • dans les Centres locaux d'information et de coordination gérontologiques (CLIC).</p> <p>Je remplis le formulaire et je le retourne au :</p> <p>Conseil départemental du Puy-de-Dôme Pôle Solidarités Sociales Direction Solidarité et Cohésion Sociale Service Mobilité Solidaire 24, rue Saint-Esprit 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex</p> <p>Ma demande sera examinée par les services du Conseil départemental. Si un avis favorable m'est donné, je recevrai le chéquier à mon domicile.</p>	<p>Je prends contact auprès de mon référent au titre du RSA ou de mon conseiller à la mission locale.</p> <p>Ma demande sera examinée par les services du Conseil départemental. Si un avis favorable m'est donné, je recevrai le chéquier à mon domicile.</p>	



Chaque bénéficiaire recevra un carnet « Chèque Mobilité » contenant 20 chèques d'une valeur unitaire de 3 euros. Ce chéquier est renouvelable deux fois par an (soit 3 chèquiers par an).

Renseignements relatifs au dispositif **MOBIPLUS** :

- au **04 73 42 35 73** ou par mail mobiplus@puy-de-dome.fr
- sur puy-de-dome.fr
- auprès de la Maison des solidarités de votre secteur,
- dans les Centres locaux d'information et de coordination gérontologiques (CLIC),
- auprès de la mission locale de votre secteur.

Les partenaires du dispositif **MOBIPLUS** :

- Plateforme Mobilité 63
Tél. 04 73 39 93 26 ou www.plateformemobilite63.fr
- La liste de taxis et transporteurs routiers partenaires du dispositif **MOBIPLUS** est accessible sur puy-de-dome.fr
Elle sera jointe à l'envoi du chequier à votre domicile.



PUY-de-DÔME
MON DÉPARTEMENT
PROPOSE

MOBIPLUS
LE CHÈQUE MOBILITÉ



Mode d'emploi du dispositif